

LE PUBLICISTE

Sextidi 6 Nivôse, an VI.

(Mardi 26 Décembre 1797)



Détails des séances du corps législatif de la république cisalpine. — Discours de MM. Fox et Sheridan dans la chambre des communes d'Angleterre, sur la mauvaise conduite des ministres et sur l'impôt présenté par M. Pitt. — Lettre de Buonaparte au président du directoire, sur la mise en liberté, ordonnée par le bey de Tunis, de dix-huit Français qui étoient détenus dans sa régence.

I T A L I E.

De Milan, le 14 frimaire.

Les séances de notre nouveau corps législatif continuent à fixer l'attention publique. Celle du 11 de ce mois a été une des plus importantes dans notre chambre la plus nombreuse, connue sous le nom de *grand-conseil*.

Fontana avoit fait une proposition contre les impôts levés par les prêtres, sous le nom de *droit d'étole blanche, d'étole noire, & autres*. Il est vivement appuyé par Compagnoni, qui ne se borne pas à ces coups indirects portés au clergé. Il attaque le clergé lui-même comme corporation. Il dénonce son organisation particulière, indépendante de celle de l'état; il accuse l'esprit dominant des prêtres; il leur reproche d'avoir conquis leurs biens par la ruse & par le mensonge, & conclut en demandant :

1°. Que tous les biens dits du clergé soient déclarés propriétés nationales;

2°. Que tout impôt forcé levé par cette corporation, au profit particulier de leur culte sur ceux qui ne le professent point, soit considéré comme vol & puni comme tel;

3°. Que les membres de cette corporation, faisant cependant partie du corps social, & ayant à ce titre droit à leur subsistance, jouiront, sur la caisse nationale, d'une pension proportionnelle à leurs âges & à leurs facultés;

4°. Qu'une commission de six membres soit nommée sur-le-champ pour faire, sous une décade, un rapport sur les usurpations du clergé, afin de pourvoir à la pension de ses membres & aux dépenses de l'état. Il propose, pour *maximum* des pensions cléricales, l'indemnité accordée par la constitution aux membres du corps législatif; pour *minimum*, celle accordée aux juges-de-peace. Il finit par inviter le conseil à prendre sur cet objet des mesures à-la-fois énergiques & prudentes. — Il descend de la tribune au milieu des plus vifs applaudissemens.

Gindici croit qu'il suffit de renvoyer cet objet au directoire exécutif, puisqu'il ne s'agit que d'exécuter la constitution. Il pense que des citoyens ont le droit de se cotiser entr'eux pour payer les étoles noires & blanches, s'ils sont catholiques, & des turbans jaunes & verts à leurs derviches, s'ils sont musulmans. Il propose différentes mesures que des murmures de désapprobation générale n'ont pas permis même d'entendre.

Dandolo compare la modestie, la pauvreté, les vertus des premiers fondateurs du christianisme avec le luxe & l'immoralité des prêtres de nos jours. Il desire que le corps législatif se fasse représenter le tableau de toutes

les usurpations du clergé, avant de prendre aucune mesure.

« Suis-je au milieu d'un concile de moines, ou dans le sein de la représentation nationale, s'écrie Savonarola. Laissons les idées partielles : d'innombrables usurpations ont été faites sur l'état par la corporation des prêtres; rétablissons d'un seul mot l'état dans tous ses droits. J'appuie les propositions de Compagnoni.

Elles sont renvoyées à la commission déjà chargée d'examiner ce qui concerne le sort du clergé.

On lit un message du directoire sur la situation de la république; il s'excuse de n'avoir pu répondre exactement encore à toutes les demandes qui lui ont été faites. Il soumet au conseil les détails économiques qu'il s'est déjà procurés. Quant à la diplomatie, il croit qu'il seroit dangereux d'en publier les secrets. Il insiste sur la démarcation des pouvoirs. Il invite le conseil à s'occuper surtout des finances.

Le directoire, par un autre message, réclame les fonds nécessaires pour l'entretien des troupes françaises cantonnées dans la Cisalpine. Fenorelli, président, invite le conseil à se réunir en séance secrète pour examiner les deux messages. La séance secrète est résolue pour le lendemain.

Macheroni. — Je viens au nom du directoire...

Le président. — Parlez comme membre de la représentation nationale, & non comme agent du pouvoir exécutif.

Macheroni. — Je viens vous entretenir de la situation déplorable des départemens. Dans la plupart d'entr'eux la constitution n'est point encore en activité. Ici les assassinats se multiplient d'une manière effrayante; là, les épizooties pestilentielles dévorent les bestiaux; par-tout la misère du peuple appelle votre surveillance, & vous commande de mettre entre les mains du gouvernement des moyens de pourvoir à son bien-être. C'est aux membres de chaque députation à se concerter entr'eux pour présenter leurs vues. Je promets un rapport détaillé sur cet objet.

On ordonne le renvoi des observations de Macheroni à une commission.

On lit un nouveau message du directoire, relatif aux concussions & aux assassinats dont a parlé Macheroni.

La discussion sur cet objet est ajournée.

Un membre s'est plaint de ce que la république cisalpine n'avoit pas été reconnue par le pape dans des formes assez authentiques, parce qu'une lettre du cardinal secrétaire d'état ne lui a pas paru un acte assez solennel. Il a conclu en demandant l'exécution de la loi du 5 brumaire, qui déclaroit la guerre au pape, si, dans un

délai prescrit, il n'avoit pas rendu hommage à la nouvelle république.

Cette affaire sera aussi examinée dans un comité secret.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 décembre.

Chaque jour de plus fortes réclamations s'élevaient hors du parlement contre le système de finances de M. Pitt. Après avoir éclaté d'abord par des murmures populaires, dont le ministère paroïsoit peu s'effrayer, & qu'il affectoit de regarder comme les agitations d'un malade auquel on administre un remède douloureux, mais salutaire, l'opinion vient de prendre un ton plus grave & un caractère plus imposant dans les délibérations d'une assemblée générale de la commune de Londres. Le lord maire, les aldermans (échevins), les députés des corporations de la cité s'y trouverent. Il fut convenu, à l'unanimité, que le plan proposé pour l'augmentation progressive des contributions somptuaires étoit oppressif, impraticable, subversif de l'ordre social, tendant à ruïner l'industrie & à priver les dernières classes du peuple de tous moyens de subsistance, enfin à introduire dans l'état un système d'inquisition contraire au droit de propriété & aux principes de la constitution anglaise.

Il a été arrêté 1^o. qu'il seroit adressé un extrait de la délibération au très-honorable chancelier de l'échiquier, & qu'elle seroit imprimée dans tous les journaux du royaume.

Le ministre réunit fréquemment chez lui les receveurs des contributions pour prendre d'eux tous les renseignements nécessaires à l'exécution de ses vues. Dans trois assemblées successives qui eurent lieu jeudi, vendredi & samedi dans sa maison de Downing-Street, ces chefs de l'administration produisirent leur rapport, chacun pour leur arrondissement respectif, sur les questions suivantes qui leur avoient été proposées :

« Quel est le nombre des contribuables qui ont éprouvé, l'année précédente, des embarras ou des saisies au sujet des taxes, & le nombre de ceux en état de supporter les augmentations proposées ? »

D'après le rapport des collecteurs des paroisses de Saint-Martin & de Saint-Dunstaun, deux des plus considérables de Londres, il résulte que, dans la première, sur dix individus qui peuvent acquitter les taxes actuelles, il ne s'en trouve pas plus d'un en état de supporter une pareille addition, & que, dans la seconde, il y a au plus trois propriétaires qui appartiennent, par leur fortune, à la première classe des contribuables, c'est-à-dire, de ceux dont la taxe doit être quadruplée, suivant le plan du ministre.

Tous ont déclaré que, suivant leur opinion, le peuple ne pouvoit supporter de nouvelles charges ; & trente-quatre d'entr'eux ont déjà donné leur démission.

M. Pitt qui, en consultant ces agens de l'administration, s'attendoit sans doute à plus de complaisance de leur part, n'en marche pas avec moins d'assurance, ou plutôt d'opiniâtreté vers son but.

Dans cette crise violente, beaucoup de bons citoyens avoient vu avec peine les chefs de l'opposition, Shéridan & Fox, abandonner leur poste. C'est le 14 qu'ils rentrèrent au parlement au milieu des applaudissemens d'une foule nombreuse, qui remplissoit les avenues de la chambre. Au moment où ils reparurent dans la salle, l'orateur interrompit son discours ; les spectateurs & une partie

des membres se leverent comme par un mouvement spontané.

M. Nicoll, dans un discours très-fort contre le bill & contre le ministère, a rappelé que c'étoit l'éloquence de M. Fox qui avoit le plus contribué à terminer la guerre d'Amérique. Le retour de cet intrépide défenseur de la liberté, ajouta l'orateur, est d'un augure favorable pour une paix prochaine, qui mette fin à une guerre mille fois plus injuste, plus impolitique & moins nécessaire que la guerre d'Amérique.

M. Shéridan se leva ; & après quelques mots sur les motifs de son absence, il annonça que son intention n'étoit pas d'examiner en ce moment si la guerre étoit juste, sage ou nécessaire ; question qu'il discuterait bientôt avec toute l'importance qu'elle méritoit : mais qu'il espéroit au moins qu'on ne prétendroit pas que la paix fût impossible. « Ne vaut-il pas mieux, a-t-on dit souvent dans cette chambre, se procurer cette paix par des efforts généreux, que d'attendre, dans une funeste inaction, que l'ennemi vienne dévaster ce pays & nous imposer l'odieuse tribut de la victoire ? Certes, s'il n'étoit aucun moyen de prévenir cette extrémité, je serois le premier à demander, non qui est ministre, mais où est l'ennemi ? Il n'est pas un anglais qui ne soit prêt à sacrifier sa fortune & sa vie pour l'honneur de son pays & la conservation de ses loix ; & s'il est un seul homme assez lâche pour les abandonner, c'est parmi les esclaves du ministre que la France doit chercher des traîtres ; c'est parmi ces adorateurs de la fortune, qui vendent leur conscience & leur honneur, qui ne savent que ramper sous le despotisme & mendier la faveur ; mais non parmi nous, qui chérissions la liberté plus que la vie. »

M. Shéridan jette ensuite un coup-d'œil sur la conduite des ministres dans les négociations de la paix ; il déclare que leurs démonstrations pacifiques n'ont jamais été sincères ; que les objets qu'ils s'obstinent à retenir comme conditions nécessaires de la paix, sont trop peu considérables pour être autre chose que des prétextes de continuer la guerre.

« C'est un faux raisonnement, dit-il, de juger de leur importance pour l'Angleterre, par le prix que la France y attache. L'honneur peut faire un devoir à celle-ci de les réclamer, tandis que ni l'intérêt ni l'honneur n'exigent que l'Angleterre les retienne. Une paix est honteuse lorsqu'on l'achète aux dépens de ses possessions, & surtout de celles de ses alliés. C'est une armée qui passe sous le joug : mais céder des conquêtes, c'est une modération qui honore, plutôt qu'une foiblesse qui humilie. »

« La paix est impossible, continue l'orateur, tant que les ministres actuels seront en place. Ils ont si souvent répété qu'ils ne seroient jamais la paix avec la France république ! Est-il étonnant que le directoire français déclare à son tour qu'il ne fera jamais la paix avec eux ? Ce n'est plus pour le salut du peuple anglais que nous poursuivons la guerre, c'est pour conserver en place neuf ambitieux, neuf ministres qui ont perdu la confiance de la nation ; qui, pendant que tous les malheurs pleuvent sur leur pays, partagent entre eux & leurs amis la fortune publique comme un butin. Ce sont des places, disent-ils, que demande l'opposition. Qu'ils nous disent quels sont ceux qui composent ces nombreuses listes de pairs qu'ils créent tous les jours ? qui remplissent ces riches emplois qu'on peut regarder comme le patrimoine de leurs familles ? Qu'y a-t-il de plus insultant pour la raison pu-

blique, que d'entendre M. Windham (ministre de la guerre) nous étaler ici avec emphase les misérables économies de son département; économies qui ne tombent que sur des serviteurs utiles, tandis que le comité des finances nous montre, dans ce même département, un commis doté à lui seul de 18,000 liv. sterl. (396,000 liv.) de traitement.

M. Shéridan passe ensuite au bill qui étoit en délibération, & démontre les inconvéniens qu'il entraîne. Il familiarise avec le parjure les citoyens, puisqu'on n'aura d'autre garantie que la déclaration que chaque personne fait de sa fortune. Il arrache au pauvre le nécessaire, sans diminuer beaucoup le faste des riches. L'orateur regarde ce projet comme tellement vicieux par sa nature, que, quelque modification qu'on puisse y apporter, il ne peut être approuvé par ceux qui ont conservé quelque pudeur.

Après un discours où M. Dundas, secrétaire d'état, essaya de justifier le bill & les ministres, M. Fox prit la parole & dit: « Que le ministère actuel, par une suite de l'aveuglement de la chambre & de la funeste tolérance de la nation, avoit tellement délabré les finances, tellement accru les embarras de toute espèce, & sur-tout tellement défiguré la constitution, qu'il avoit cru devoir s'absenter des délibérations, persuadé que le seul service qu'il pût encore rendre à son pays, c'étoit de faire tomber, par sa retraite & celle de ses honorables amis, la dangereuse opinion que les résolutions de la chambre étoient l'ouvrage de tout le parlement.

« Les motifs de ma retraite, continue M. Fox, subsistent toujours, mais je me rends au vœu de mes commettans qui me rappellent au poste où leur confiance m'a placé. Ils ont voulu que je prisse part aux discussions sur ce bill. J'ai cédé à leur désir, d'autant plus volontiers, que leur opinion est entièrement semblable à la mienne. Ils ont vu, comme moi, dans le projet du ministre, tous les principes de nos ancêtres abandonnés, & la propriété des citoyens criminellement anéantie; la propriété qui, jusqu'à présent, avoit été à nos yeux un objet si sacré, & dont l'inviolabilité étoit la principale base de notre prospérité ».

M. Fox entre dans l'examen du système proposé; il prouve les inconvéniens de ces contributions exorbitantes sur les revenus qui tendent à favoriser l'oisiveté, en décourageant l'industrie du propriétaire qui n'a plus d'intérêt à améliorer sa fortune.

L'orateur finit par une violente sortie contre le ministère; il rappelle toutes les cruautés exercées en Ecosse & en Irlande, & prédit les malheurs incalculables que le système adopté, s'ils persistent à le suivre, & les nouveaux impôts, ne manqueront pas d'entraîner après eux.

« Je frémis, dit-il, à la vue des calamités qui s'offrent à ma pensée. Ce n'est qu'en revenant aux principes de nos ancêtres que vous pourrez vous sauver. Je le dis avec douleur, mais il faut le dire: *les jours de ce royaume sont finis et sa ruine est prochaine*, sans une réforme absolue de tous les abus, sans un retour entier à la constitution. Je parle sans aucun intérêt personnel dans cette cause. Je déclare qu'il est loin de moi d'accepter aucune place, tant que l'opinion publique ne sera pas prononcée pour un changement total de système qui rétablisse notre constitution sur les bases primitives. S'il existe des hommes assez téméraires pour croire que, sans ces conditions, ils rendront la paix & la tran-

quillité à ce royaume, qu'ils marchent seuls vers ce fantôme. Pour moi je répète que je ne serai jamais rien dans un tel gouvernement.

M. Pitt n'a pas manqué l'occasion de rentrer en lutte contre ses éloquens adversaires. Il a répondu à MM. Fox & Shéridan par un long discours où sa haine contre l'opposition & contre le gouvernement français éclatent sans aucun ménagement. (Nous le ferons connoître).

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bourg-Libre, le 27 frimaire.

Le citoyen Bacher vient de remettre à la régence de Bâle un écrit dans lequel il renouvelle l'assurance de l'amitié du directoire. Il dément tous les bruits qui ont couru d'un prétendu démembrement de la Suisse & de la séparation du pays de Vaud. La république française garantit au contraire à la Suisse son indépendance.

De Colmar, le 1^{er} nivôse.

Les troupes de la république occupent maintenant les vallées de Montier, Grandval, & le pays d'Eyeul. Cette opération militaire s'est faite avec le plus grand ordre.

De Paris, le 5 nivôse.

Un de nos journaux prétend que l'ambassadeur ottoman a fait mettre à mort, dans l'intérieur de son palais, un des gens de sa suite qui avoit volé des bijoux dans une boutique; & qu'il a renvoyé dans la même boîte les bijoux & la tête au marchand volé.

Quoique cette justice expéditive soit dans les mœurs turques, elle est si étrangère à nos usages, qu'il faut douter de ce bruit, qui n'est probablement qu'une fable.

— Il doit passer sous peu de jours 4 mille hommes d'infanterie par Châlons. Ils viennent de l'armée d'Allemagne & se rendent à celle d'Angleterre.

— Les lettres de Rastadt annoncent que les plénipotentiaires français se sont opposés à l'admission, au congrès, de l'envoyé d'Hanovre, attendu que la république est encore en guerre avec son souverain.

— Si on en croit les gazettes allemandes, le comte de Budberg, ministre de Russie, est arrivé à Vienne, chargé d'intervenir, au nom de l'empereur Paul I^{er}, en faveur des états de l'Empire lésés par le traité de Campo-Formio.

Cette intervention, en cas que ce ne soit pas une fable, est fort tardive, & ne sera point efficace.

Buonaparte au président du directoire exécutif.

Paris, le 3 nivôse, an 6 de la république.

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen président, la copie d'une lettre que je reçois du bey de Tunis, avec le nom de dix-huit Français que ce bey a fait mettre en liberté.

Dans le tems que je me suis trouvé en Italie, j'ai saisi toutes les occasions de donner à nos bons amis les Turcs les marques de l'amitié que la république française a pour eux:

Le gouvernement provisoire de la république ligurienne a fait mettre également en liberté tous les esclaves turcs qui étoient sur les galères de Gènes, & les a renvoyés dans leur patrie.

Depuis que nous sommes en possession des différentes isles de la mer Ionienne, nous avons reçu de la part d'Ali, pacha de Janina, de celui de Scutari, des Turcs de la Morée & du divan même, non-seulement un bon accueil, mais ils se sont faits un plaisir de saisir toutes

les occasions pour nous faire connoître l'estime toute particulière qu'ils ont pour les Français.

Notre ambassadeur, Aubert-Dubayet, n'eut pas plutôt fait connoître à la sublime Porte, que nos troupes étoient à Corfou, Zante, Céphalonie, &c. qu'elle envoya des chargemens considérables de bled, pour leur approvisionnement.

Non-seulement notre commerce du Levant trouvera, dans les nouvelles possessions que nous venons d'acquérir, une protection assurée, mais il sera même accueilli par les différens sujets de la Porte Ottomane avec une prédilection toute particulière.

Signé, BUONAPARTE.

AVIS IMPORTANT.

Le prix de la souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, & 45 liv. pour un an. Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du *PUBLICISTE*, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen BOULAY (de la Meurthe).

Suite de la séance du 5 nivôse.

La veuve du général Dubois, mort sur le champ de bataille, demande des secours contre la profonde misère où l'a plongée la mort de son mari.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Une dénonciation a été adressée au conseil il y a quelques jours contre l'un de ses membres, le citoyen Frédéric Hermann; on l'accusait d'être parent d'émigré & compris en cette qualité dans la loi du 3 brumaire.

Le conseil avoit renvoyé cette dénonciation à l'examen d'une commission, au nom de laquelle Porte a exposé que diverses pièces authentiques, dont il fait lecture, prouvent qu'en effet la sœur, le beau-frère & les nièces du député Hermann sont émigrés depuis 1789; ce dernier a fait valoir en sa faveur l'époque de l'inscription de ces parens sur la liste des émigrés, époque postérieure à sa nomination au corps législatif; mais cela même, a dit le rapporteur, prouve la sagesse, la nécessité de la loi du 3 brumaire; car, pourquoi le beau-frère, la sœur & les nièces du citoyen Frédéric Hermann n'ont-ils pas été inscrits plutôt, c'est qu'il étoit procureur-syndic du département à Strasbourg.

Comme d'ailleurs ce représentant n'est compris dans aucune des exceptions prévues par la loi du 3 brumaire, le rapporteur propose qu'elle lui soit appliquée.

D'une part, on demande l'impression & l'ajournement; d'autre part, que le projet de résolution soit mis aux voix.

J'appuierois l'impression, dit Cholet; mais notre collègue Hermann est ici; il peut répondre & se justifier.

Hermann monte à la tribune, & demande que le conseil ordonne l'impression; d'abord parce qu'il s'agit d'exa-

miner une question qui intéresse la garantie du corps législatif, celle de savoir si la loi du 3 brumaire peut être appliquée à un représentant dont les parens n'ont été inscrits sur la liste des émigrés que postérieurement à son élection, & aussi pour qu'il puisse, après avoir vu les pièces, répondre aux inculpations très-graves dirigées contre lui dans la dénonciation dont il a été l'objet.

Baraillon, membre de la commission, qui a examiné la dénonciation faite contre Hermann, déclare qu'il le regarde comme compris dans la loi du 3 brumaire, mais il croit qu'il est de la justice & de la dignité du conseil d'ordonner l'impression & l'ajournement.

Montmayou s'oppose à cette proposition, parce que les faits sont clairs & positifs, & qu'Hermann ne les a pas niés.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Le citoyen Obelin écrit qu'il accepte avec reconnaissance, les fonctions de commissaire de la trésorerie, auxquelles l'estime & la confiance du corps législatif l'ont appelé.

Un citoyen demande au conseil, de faire ouvrir dans chaque chef lieu de commune, un registre où s'iront inscrire ceux qui voudront faire des dons patriotiques pour la descente en Angleterre; il s'engage, pour son compte, à payer une somme de 50 liv. dès que cette mesure sera adoptée.

Le conseil ordonne la mention honorable & le renvoi à la commission chargée d'examiner l'adresse des négocians de Paris.

Le conseil reprend la discussion & adopte la suite du projet de résolution sur les avonés.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé une résolution du 9 thermidor, qui accorde une pension à la veuve & au fils du citoyen Poiré, huissier de la convention, mort victime de la tyrannie révolutionnaire.

Bourse du 5 nivôse.

Amsterd.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{2}$.	Lausan.....	$\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ perte.
<i>Idem</i> cour.....	55 $\frac{7}{16}$, 56 $\frac{1}{16}$.	Lond.....	27 l. 5 s., 27 l., 26 l.
Hamb.....	195, 194 $\frac{1}{2}$, 192 $\frac{1}{2}$.		17 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid.....	13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Inscrip.....	7 l., 7 l. 5 s.
Mad. effect....15 l.	Bon $\frac{1}{4}$	31. 15 s. $\frac{1}{2}$, 16 s., 14 s. $\frac{1}{2}$, 13 s.
Cadix.....	12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$	35 l. perte.
Cad. effec.....	15 l., 14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....	105 l.
Gènes.....	94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg.....	50 l. 10 s.
Livourac.....	103, 102.	Piastre.....	5 l. 6 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon.....	$\frac{1}{4}$ per. 15 j.	Quadruple.....	80 l.
Marseille.....	1 b. à 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 560 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 410 à 430 liv.
— Huile d'olive, 1 l. 3 s., 5 s. — Café Martin, 2 l. 8 s., 11 s.
— *Idem* St-Domingue, 2 l. 6 s., 8 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 2 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 l. 14 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. — Sel, 4 l. 5 s.

A. FRANÇOIS, rédact.